

## Compte-rendu réunion du réseau des animateurs et animatrices SAGE des Pays de la Loire

Mardi 16 juin 2020 après-midi - En audio/visio

### 1. Liste des présent·e·s

NOM	Structure
ANDRE Marc	DDT 49
ANQUETIL Hélène	OFB
BOISTEUX Amélie	Région PDL
BONIOU Pascal	AELB - MLO
CHARRIER Antoine	SAGE Sèvre nantaise
CHARRUAU François	SAGE Grand Lieu
CHAUVIN Agathe	SAGE Evre-Thau-St Denis
COQUIO Olivier	SAGE Auzance Vertonne
DESOBEAU Hélène	DREAL PdL
FOUSSARD Florence	SAGE Authion
GASTON Mathilde	SAGE Vilaine
GUERIN Manon	SAGE Marais Breton Baie de Bourgneuf
HAESSIG Francis	DDTM 85
LAUNAY Adrien	Région PdL
LE BORGNE Éric	SAGE Sarthe Amont
LETESSIER Laure	DREAL PdL

NOM	Structure
MAILFERT Guillaume	DREAL PdL
MOUNEREAU Laurent	SAGE Layon Aubance Louets
PAPIN Anne	SAGE Vie et Jaunay
PICHODO Astrid	SAGE Mayenne
PONTHIEUX Hervé	AELB - MLO
SAINTE Pauline	DDTM 44
SCIERS Viviane	AELB - MLO
SEDANO Lucie	AELB - siège
SIMON Etienne	DREAL PdL
STEIN Julie	SAGE Sarthe-Aval
TALLOIS Murielle	DDT Orne
TIELEGUINE Régine	SAGE Oudon
TOREAU Vincent	SAGE Huisne
VAILLANT Justine	SAGE Estuaire Loire
VERMEIL Marie	Région PdL

Excusée : Céline BOUEY (DRAAF).

### 2. Information gouvernance régionale

Afin de renforcer la mobilisation des acteurs ligériens sur les enjeux de l'eau et de renforcer les synergies entre les différentes politiques, une nouvelle organisation se met en place en région. Elle repose sur différentes instances de gouvernance travaillant à différentes échelles (Bassin Loire-Bretagne, région Pays de la Loire, départements, bassins versants) et sur une articulation à chacun de ces niveaux entre des instances « politiques » et des instances « techniques ». Un schéma de l'organisation figure dans le diaporama.

Suite à une question, il est indiqué qu'au niveau départemental au moins 1 réunion a eu lieu dans les 5 départements mais avec des formats variables et compositions encore à adapter au contexte local, parfois en lien avec les MISEN élargies.

### 3. Information sur les CT Eau

Il existait historiquement en région, plusieurs outils de financement dans le domaine de l'eau (notamment le Contrat Territorial de l'AELB et le Contrat Régional de Bassin Versant de la Région). En 2017, les différents financeurs ont souhaité s'engager dans une démarche de convergence de leurs outils. Cette démarche a abouti à la signature des premiers Contrats Territoriaux Eau (CT Eau) fin 2019. Le travail de convergence se poursuit encore dans une logique de simplification des démarches pour les maîtres d'ouvrage. L'ensemble du territoire régional devrait être couvert à l'horizon 2023. Ces nouveaux contrats, d'une durée de 3 ans, actent d'un engagement commun entre l'État, l'Agence de l'eau, la Région, les Départements et les maîtres d'ouvrage d'aller vers les actions prioritaires pour la reconquête du bon état des eaux. Ils viennent en déclinaison de la stratégie de territoire définie pour une période de 6 ans. Le lien avec le SAGE et le rôle de la CLE dans l'élaboration de la stratégie et du contrat sont renforcés.

Si l'outil est unique, chaque financeur garde en revanche ses propres modalités de financement et d'instruction. Le lien avec les services de l'État, notamment en charge de l'instruction réglementaire des actions, est renforcé. Plusieurs outils de suivi sont actuellement en cours d'élaboration afin de permettre le bon partage de l'information entre les différents financeurs et services de l'Etat pour fluidifier l'élaboration et la mise en œuvre des contrats : lien avec les priorités PAOT, calendriers des co-financeurs, instruction des DIG, etc.

Suite à une question, il est précisé que le règlement de financement de la Région sera diffusé après sa session de juillet. Les documents types communs pour les prochains CT Eau 2021-2023 sont en préparation (stratégie, feuille de route, fiches actions, etc.).

## 4. Actualités sur la thématique eau

### Stratégie régionale captages prioritaires

En application d'une instruction gouvernementale du 5 février dernier (suite aux Assises de l'eau), une stratégie régionale doit être élaborée pour reconquérir la qualité des 47 captages prioritaires de la région. Un groupe projet rassemblant les services et opérateurs de l'Etat et la Région a défini la méthode d'élaboration qui sera basée sur une co-construction d'un état des lieux avec les acteurs locaux et qui s'appuiera notamment sur un séminaire régional à l'automne prochain. Cette stratégie doit permettre de définir un plan d'actions identifiant les leviers à mettre en œuvre sur chaque captage. Un bureau d'études a été recruté (groupement SCE et Oieau) pour accompagner le groupe projet dans la rédaction de la stratégie. Il devrait consulter les acteurs locaux. Une réunion élargie aux Départements et DDT(M) s'est tenue le 30/06 pour lancer la démarche et se mettre d'accord sur le niveau d'ambition que l'on veut voir apparaître.

### Valorisation des données qualité de l'eau

- Concernant les données pesticides :

Un site web permet de visualiser les données de pesticides dans l'eau. Les données 2018 ont été intégrées mi-juillet et sont disponibles en ligne (les données 2019 ne seront disponibles sur Naïades qu'en novembre 2020). Prochaines évolutions : intégration des données eaux souterraines, réalisation de statistiques, lien avec la BNV-D, Echanges à poursuivre avec les collectivités intéressées.

- Concernant les nitrates :

Les données 2019 devraient être en ligne pour le 3ème trimestre 2020. La DREAL est preneuse d'un retour des utilisateurs du site internet.

- Données de l'état écologique :

Projet de développement d'une interface cartographique (QGIS) intégrant toutes les données régionales de l'état des lieux. La DREAL propose aux structures de faire remonter leurs besoins. Une réflexion est également en cours avec les outils de communication en cours d'élaboration à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.

### Gestion quantitative

- Arrêtés cadre sécheresse :

Une démarche d'harmonisation des arrêtés cadre sécheresse a été engagée en 2018 à l'échelle régionale et a conduit à de nouveaux ACS en 2019 dans 4 départements. Cette démarche d'amélioration de l'efficacité et d'harmonisation des ACS s'inscrit dans la durée. La Sarthe s'est également engagée dans la démarche pour l'ACS 2020, et les ACS ont été ajustés en 44, en 49 et pour le Marais poitevin. Des démarches sont également en cours pour avoir des ACS à l'échelle des bassins inter-départementaux. Ce travail reste à poursuivre par la réalisation d'un retour d'expérience à l'automne sur la mise en œuvre des nouveaux arrêtés, pour prendre en compte une instruction ministérielle en attente, pour améliorer la communication faite autour de ces arrêtés (travail en cours en 85). Point d'actualité : les mesures de restrictions qui avaient été prises sur le littoral ont été levées provisoirement au regard de la pluviométrie des derniers jours.

Remarques des participant.e.s :

- Pour les SAGE à cheval sur plusieurs régions, une harmonisation est-elle prévue ? la DREAL a associé les régions voisines à la réflexion mais concrètement il y a eu peu de réactions de leur part. La DREAL de bassin est également associée à ce travail d'harmonisation. Cette harmonisation est en cours, par exemple sur le bassin de la Sèvre nantaise où la DDT 79 pilote la réflexion avec les autres départements.
- La levée des restrictions d'usage de l'eau n'a pas été bien comprise sur certains bassins littoraux, les pluies n'ayant pas vraiment permis pour l'instant le retour d'une hydrologie suffisante des cours d'eau.

- PTGE

Pour rappel, une instruction ministérielle du 7 mai 2019 cadre le contenu et la gouvernance des PTGE. Un travail réalisé par les services de l'Etat identifie les territoires prioritaires où il serait pertinent d'impulser des réflexions sur le sujet. Ce travail reste à poursuivre pour cibler les sous-bassins les plus sensibles et engager des démarches opérationnelles. Les territoires pré-identifiés à ce stade sont l'Oudon amont (53), la Sarthe aval (72), l'Aubance (49), Grandlieu (44), Vie et Jaunay et Autize (85). Encore en réflexion sur l'Authion (49) et le Lay (85).

Un animateur SAGE partage son expérience sur le fait que la démarche doit être pragmatique, simple, volontariste et partagée. Tous les usages de l'eau doivent être pris en compte dont les usages récréatifs, les milieux aquatiques, etc. sur un bassin relativement restreint pour y connaître l'ensemble des prélèvements.

- Concertation sur les zonages du chapitre 7 du projet de SDAGE

Dans le cadre de la révision du SDAGE, il est proposé par le bassin une évolution des zonages de gestion quantitative qui amènerait à faire basculer 10 bassins versants de la région vers un zonage plus contraignant. Le préfet de région a lancé une concertation dématérialisée sur le sujet du 8 au 22 juin, notamment auprès des structures porteuses de SAGE. Les délais sont très courts, dans une période non idéale, mais l'idée est de permettre une première expression des différents acteurs avant la consultation officielle sur le projet de SDAGE qui se déroulera à partir de février 2021. L'idée de cette concertation était notamment de conforter ou amender les éléments sur la situation hydrologique issus de l'état des lieux du SDAGE ayant conduit aux propositions d'évolutions de classement.

Remarques des participant.e.s :

- Les propositions d'évolution de zonages ne sont pas forcément bien perçues : certains territoires ont engagé depuis plusieurs mois une démarche concertée pour avancer sur ces sujets et craignent que le recours à l'outil réglementaire crée des crispations voire des situations de blocage.

#### · Note renouvellement des CLE

Une note ministérielle vient de paraître en mai dernier pour préciser le fonctionnement des CLE durant l'état d'urgence sanitaire. Elle figure dans le dossier de séance qui a été adressé avant la réunion. La DREAL invite les animateurs à lui faire remonter toute question spécifique sur le sujet qu'elle fera remonter à la DEB.

Les animateurs indiquent qu'il faudrait sensibiliser les DDT(M), préfectures, AMF sur l'intérêt de renouveler rapidement les membres de CLE suite aux élections pour éviter un blocage de ces instances sur de nombreux mois.

## 5. Présentation des dispositifs TEN et Ligerbocage

### Territoires engagés pour la nature

Le dispositif Territoire engagé pour la nature (TEN) est un des outils de la déclinaison de la stratégie régionale « Biodiversité ». Il a pour objectif d'amplifier les dynamiques de mobilisation des territoires et de démultiplier les actions et engagements en faveur de la biodiversité. Il s'agit d'un label qui est attribué aux territoires en reconnaissance de leur engagement volontaire dans une démarche de progrès. 5 territoires sont labellisés en région et plusieurs autres sont actuellement en cours de dépôt d'une demande de reconnaissance. Cet outil peut être adossé à des outils financiers tels que le Contrat nature 2050 ou encore le CT Eau. Une plaquette de présentation du dispositif est jointe au dossier de séance.

### Ligerbocage

Les acteurs régionaux (Etat, collectivités et acteurs privés) travaillent actuellement à la mise en place d'un dispositif permettant de valoriser le rôle de l'arbre (haie, agroforesterie). Ce dispositif, qui s'appuie sur les outils existants, va prochainement entrer en phase d'expérimentation sur le territoire régional.

## 6. Actualités EDL/SDAGE/PDM

### Calendrier d'adoption du SDAGE

Compte-tenu de la période de confinement, le calendrier d'adoption du SDAGE a été décalé. Il devrait être approuvé par le Comité de bassin en octobre prochain. La consultation des assemblées (dont les CLE) devrait se dérouler de mi-février à mi-juin 2021. L'adoption finale, après analyse et prise en compte des retours de la phase de consultation, pourrait intervenir en mars 2022.

### Programme de mesures 2022-2027

Une consultation des structures porteuses de SAGE a été engagée afin d'identifier les grands enjeux de l'eau et les types d'actions prioritaires à engager. Le taux de retour est modeste (20%) mais les contributions sont souvent riches et confortent les enjeux identifiés par le Comité de bassin.

En Pays de la Loire, la concertation locale menée début 2020 a permis des discussions sur les objectifs par masse d'eau. Il est envisagé un recours important aux Objectifs moins stricts plutôt qu'au report de délais mais en affichant les progrès à viser d'un cycle à l'autre. Une analyse est en cours par le STB pour homogénéiser les mesures à l'échelle Loire-Bretagne.

### Remarques des participant.e.s :

Suite à une question il est apporté une précision concernant les objectifs moins stricts : Après arbitrage au niveau national, finalement le choix a été fait de ne pas recourir au report de délai au-delà de 2027 (2033, 2039). Par contre, il est possible d'afficher l'atteinte d'un objectif moins strict que le bon état. Ainsi une masse d'eau en mauvais état peut avoir un objectif d'étape de meilleur état en 2027 (objectif moins strict) en visant le bon état à plus long terme.

### Etat des lieux adopté en décembre 2019

L'état des lieux est en ligne sur le site de l'agence de l'eau. L'ensemble des données est également accessible. Un projet cartographique est en cours de développement depuis février pour aider à la visualisation des données.

Des documents de communication sont également en cours d'élaboration, notamment une synthèse à destination du grand public.

Par ailleurs, un travail de valorisation des données de l'état des lieux est actuellement en cours et devrait aboutir à la production de fiches ressources vulgarisant le calcul de chaque pression significative, les fiches masses d'eau mises à jour.

Un animateur indique qu'il ne faudrait pas que ce travail remette en cause les stratégies et priorités déjà actées dans les CT Eau. Il est précisé que cela n'est pas l'objectif mais il s'agit de travailler pour les futurs contrats en projets.

## 7. Tour de table actualités des SAGE

Authion : CT Eau multithématique à l'échelle du SAGE 2020-2022 a été approuvé fin 2019. Le syndicat travaille à la rédaction des cahiers des charges relatifs aux différentes actions pour pouvoir lancer un maximum de choses dans le courant de l'été, par exemple des actions agricoles, la révision de l'étude sur les volumes prélevables. Sur le volet communication, le syndicat envisage l'organisation de « forum de l'eau » après le renouvellement des assemblées (probablement fin 2020, début 2021).

Auzance-Vertonne : CT Eau 2020-2022 vient d'être signé. Travail de l'année centré sur 3 priorités : travaux milieux aquatiques (sous maîtrise d'ouvrage des EPCI - compétence GEMA), nouveau volet agricole (recrutement d'un chargé de mission en cours), volet transfert des pollutions (inventaire bocager, préservation des zones tampons en collaboration avec la chambre d'agriculture et la fédération des chasseurs) ciblé sur 4 sous-BV (1/2 du SAGE 300 km<sup>2</sup>) sur 2 ans. Sur la communication, il est envisagé de rédiger une plaquette présentant le rôle du syndicat et le CT eau et d'intervenir dans les conseils communautaires sur demande.

Baie de Bourgneuf - Marais breton : Renouvellement important des membres de la CLE en visant une meilleure représentativité. Pour les nouveaux élus, il est envisagé de rencontrer chaque EPCI pour expliquer le Syndicat, le SAGE, les enjeux du territoire. Peut-être réalisation d'une plaquette.

Estuaire Loire : La CLE a voté le SAGE révisé en février dernier. Actuellement, préparation de la phase de consultation administrative prévue en septembre. Une étude HMUC sera également lancée prochainement. D'ici la fin de l'année, il devrait y avoir les « rendez-vous du SAGE » sur le thème de l'articulation et du rôle des différents acteurs dans la gestion de l'eau (SDAGE, SAGE, CT Eau...).

Evre-Thau-Saint-Denis : En 2020, travail engagé sur la gestion quantitative sur le bassin de la Thau : mise en place d'une gestion mandataire et déconnexion de plans d'eau. Marché lancé prochainement. Le syndicat mutualise également les outils de la Sèvre nantaise (Sysma) notamment pour développer le tableau de bord du SAGE (historique à reprendre...). Un avenant est en préparation pour la dernière année du CRBV. Il est envisagé la réalisation d'un livret d'accueil des membres de la CLE, l'organisation d'une journée sur la thématique des têtes de bassin versant, des visites de terrain pour les membres du Syndicat et de la CLE.

Huisne : CT Eau 2020-2022 finalisé, le SAGE en est pilote et appuie les maîtres d'ouvrage locaux (documents types, CoPil...). Sur la communication, des outils communs sont envisagés sur tout le bassin de la Sarthe, notamment un livret d'accueil des nouveaux membres des CLE, des formations (sous forme de webinaire ?) d'une 1/2 journée en fin d'année/début 2021.

Layon-Aubance-Louets : Révision du SAGE achevée fin 2019, arrêté signé en mai 2020. En phase préparation de l'évaluation du contrat multithématique en cours (CCTP) et de préparation d'un CT Eau 2022-2024. Un plan de formation des nouveaux élus du Syndicat et de la CLE a été établi par la chargée de communication du syndicat : plaquette, formation sous la forme d'atelier, utilisation d'outils interactifs. Il est également envisagé de prévoir à chaque réunion de la CLE un temps de formation d'1/2h sur différents sujets.

Grand Lieu : La participation des EPCI sera renforcée dans la CLE renouvelée (GEMAPI). Des présentations seront réalisées dans chaque conseil communautaire, et organisation de visites de terrain en bus pour découvrir des travaux sur les grand et petit cycles de l'eau in-situ. Le bilan du CT est validé et il est prévu un prochain CT Eau 2022-2024 multithématique dont un volet quantitatif. Une mutualisation des outils avec la Sèvre nantaise (Sysma, têtes de BV) a été faite conduisant à réaliser une réflexion sur les données à l'échelle du bassin. Une journée sur les eaux pluviales sera co-organisée avec le Syndicat mixte de la Vie, du Jaunay et du Ligneron (85).

Mayenne : 3 nouveaux CT Eau lancés en 2020, 2 en cours de préparation sur les Basses Vallées Angevines (à cheval sur plusieurs bassins SAGE) et sur « Mayenne amont » avec la coordination du SAGE. On est passé du suivi d'1 CRBV SAGE Mayenne à 5 CT eau. L'objectif serait d'aboutir à un CT Eau à l'échelle du SAGE à l'horizon 2023, avec une façon de travailler à élaborer. Sur la communication/formation : les ateliers sur les économies d'eau et la gestion différenciée des espaces verts seront maintenus en septembre prochain. Organisation de soirée débat avec la diffusion d'un film d'un Syndicat de rivières sur la restauration de cours d'eau. En projet également, le lancement d'une enquête auprès des élus pour connaître leur souhait de formation pour 2021.

Oudon : Révision du SAGE va s'engager en fin d'année. La mise à jour de l'étude gestion quantitative et un PTGE sont prévus en lien avec cette révision. Un CT Eau multithématique 2020-2022 démarre. La thématique inondation est aussi abordée par le Syndicat. Pour la communication, elle se fera dans le cadre de la révision du SAGE.

Sarthe amont : La révision du SAGE est en cours avec une phase de bilan du SAGE précédent. Le syndicat finalise actuellement le cahier des charges d'une étude sur la gestion quantitative. Accompagnement de l'amont du bassin pour faire émerger une maîtrise d'ouvrage opérationnelle (GEMAPI). La formation des élus se fera dans le cadre de la révision du SAGE, en collaboration avec les SAGE Huisne et Sarthe aval, dès que la CLE sera réinstallée.

Sarthe aval : Le SAGE a été adopté par la CLE fin 2019, l'arrêté préfectoral d'approbation du SAGE est en cours de signature. Préparation d'un CT Eau (hors BVA), à partir d'anciens CT milieux aquatiques et de la structuration liée à la GEMAPI. L'enjeu quantitatif est important et un PTGE est prévu. Sur la communication, réflexion commune avec Huisne et Sarthe amont.

Sèvre nantaise : Etude HMUC en cours après une étude quantitative de 2014, avec une assistance à maîtrise d'ouvrage pour bien définir les besoins. Projet de développement d'un modèle hydraulique basé sur un logiciel libre pour pouvoir le faire fonctionner facilement après (impacts des plans d'eau sur cours d'eau, des stations d'épuration...). Travail avec INRAE sur ce sujet (convention de recherche). Le CT Eau est en cours de finalisation pour 2021. Il est focalisé sur une stratégie 2021-2026 sur les masses d'eau basculantes proches du bon état. L'EPTB mutualise ses outils Sysma et Observatoire (possiblement utilisables à l'échelle Région). Concernant la communication : plaquette, réunions de présentation auprès des EPCI. Les informations seront densifiées sur les masses d'eau prioritaires du CT Eau en lien avec compétences locales des élus (petit et grand cycles de l'eau).

Vie et Jaunay : Étude bilan du précédent CT 2015-2019 en cours et préparation d'un prochain CT Eau en 2021. Mise en ligne d'un observatoire dans le cadre de la mutualisation des outils avec la Sèvre nantaise. Rencontre individuelle des nouveaux élus de la CLE et organisation d'un colloque sur la gestion des eaux pluviales avec le SIBV Grandlieu et le CPIE Logne.

Vilaine : Grand territoire (11 000 km<sup>2</sup>). Etude en cours sur la gouvernance partie bretonne (4000 km<sup>2</sup>) puis à l'échelle du bassin de la Vilaine (fusion des syndicats vers l'EPTB). Sur la partie ligérienne, un CT Eau à signer en 2020, et lancement d'une réflexion sur une étude HMUC ciblée sur les bassins prioritaires (biblio, CCTP...). Une formation des élus est envisagée fin 2020-début 2021 pour les élus des EPCI, des membres de l'EPTB et de la CLE. Un prestataire rencontre les élus actuels pour connaître leurs attentes et élaborer un plan de formation.

## 8. Prochaines réunions/échéances

- Réunion des Président.e.s de CLE : novembre 2020. Les animat.eurs.rices sont invité.e.s à y assister.
  - Réunion des animat.eurs.rices reportée en janvier 2021 et consacrée principalement au projet de SDAGE (donner les informations nécessaires avant lancement de la consultation).
  - Au niveau national : RDV Gest'eau sur la gestion quantitative 26/06 matin (visio, s'inscrire).
- Journée technique des SAGE « Les SAGE, l'eau au cœur des territoires » : 21 et 22 septembre (Paris).
- Une prochaine réunion du réseau SAGE Pays de la Loire pourrait être envisagée à l'automne, si possible en présentiel.